

<b>Dossier n°</b>	: 230622 025793 01
<b>Echantillon n°</b>	: 665934
<b>Motif</b>	: Eaux Superficielles
<b>Rapport n°</b>	: 23062202579301-5 494-1
<b>Ref. commande</b>	: devis 557-23

MAIRIE LONGAGES
RUE DE LA PRADE
31410 LONGAGES

<b>Informations laboratoire</b>			
Date et heure de réception	: 29/06/2023 à 14:12	Reçu au LD31 par	: DASSONVILLE DAMIEN

<b>Informations prélèvement</b>			
Point prélèvement	: LONGAGES - SITE CLIENT	Date et heure de prélèvement	: 29/06/23 à 11:21
Localisation	: LAC	Prélevé par	: Dassonville Damien (LD31-EVA)
Méthode prélèv.	: FD T90-521		
Prélève. COFRAC	: OUI	Prélèvement Agréé	: OUI

<b>Mesures Environnementales</b>			
Aspect des abords	: [1] Propre	Type de prélèvement	: [2] Prélèvement effectué à pied dans l'eau
Irisation (hydrocarbure)	: [2] Non	Coloration apparente de l'eau	: [1] Incolore
Présence de mousse	: [2] Non	Limpidité de l'eau	: [1] Limpide
Présence de feuilles	: [2] Non	Odeur	: [1] Sans
Présence boues organiques	: [2] Non	Importance de l'ombrage	: [1] Absent
Présence d'autres corps	: [2] Non	Conditions météo	: [8] Temps sec fortement nuageux
Présence d'un seuil	: [3] Absence de seuil	Situation hydrologique	: [4] Moyennes eaux
Cote à l'échelle	: N/A	Température de l'air	: 28

Date de début d'analyse : 29/06/23      Date de validation : 30/06/23

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	AST
<b>Cyanobactéries</b> Présence de cyanobactéries planctoniques toxigènes (O/N)	I-MIE-037	<b>Absence cyanobactéries</b>		

A : Paramètre agréé par le Ministère chargé de l'Environnement.  
 ST : Paramètre sous-traité dans un autre laboratoire.  
 # : Analyse réalisée uniquement sur la phase aqueuse de l'échantillon (sans prise en compte des MES).  
 Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyses.  
 Dans le cas de prélèvements non réalisés par le LD31EVA, résultats sont rendus sous accréditation sc réserve des conditions de prélèvement, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.  
 Les informations fournies par le client qui peuvent affecter la validité des résultats exonèrent de respoi laboratoire.  
 La déclaration de conformité est couverte par accréditation COFRAC lorsque toutes les prestations sont re accréditées.  
 Si l'accréditation a été enlevée d'un résultat (signalé en conclusion) résultat ne doit pas être transmis autorités ou à des tiers.  
 L'usage de la marque d'accréditation du LD31EVA est interdite en dehors de la reproduction intégrale d'un rapport.  
 Les incertitudes associées aux résultats sont fournies sur demande.  
 Il n'a pas été tenu compte des incertitudes analytiques pour la déclaration de conformité aux seuils règle ou aux spécifications client.

Date de validation des résultats : 30/06/23  
 Responsable Technique Validation



Séverine BESSIERE